



Dans la lettre de mission du préfigurateur de France Travail, on peut y lire « *la création de France Travail suppose une transformation de Pôle emploi et de tous les acteurs du service public de l'emploi et de l'ensemble des acteurs économiques et associatifs pertinents* »

Il s'agit de répondre aux questions définies comme telles par le Ministre du Travail :

- Quelle stratégie SI et outils numériques communs doit être portée avec l'ensemble des acteurs pour éviter toute rupture dans le parcours des usagers ?

- Comment renforcer l'accompagnement professionnel des DE qui en ont le plus besoin, notamment des bénéficiaires du RSA, en prêtant une attention particulière à la levée des freins dits périphériques à la reprise d'une activité ?
- Quel doit être l'offre cible pour les entreprises et que peut-on attendre de leurs engagements ?
- Quelle gouvernance d'ensemble mettre en place, au niveau national et local, avec quels outils pour la mettre en œuvre ?
- Quelle serait l'organisation la plus efficace du diagnostic et de l'orientation des DE ?
- Comment améliorer la mobilisation du levier de la formation dans la réponse aux besoins des DE et des entreprises

- Quels moyens budgétaires (dépenses d'intervention et moyens humains) et indicateurs de pilotage (quantitatifs et qualitatifs) doivent être déployés ?

Les Régions de France ont tenu leur 18^{ème} congrès à Vichy mi-septembre. Lors de ce congrès, elles ont présenté les préliminaires d'une étude de préfiguration du service public régional de l'emploi et de la formation professionnelle (...) Les régions ont tenu à démontrer la capacité de la région à orchestrer France Travail au niveau de son territoire.

Le SNU est opposé à toutes velléités de régionalisation des politiques de l'emploi et du chômage, bien loin des principes du service public
Le SNU défendra les droits des personnels et des usager-es

Montpellier-Toulouse, le 27 septembre 2022